

Saint-Pol de Léon, 7 juillet 1817.

Monsieur le Rédacteur,

M. le garde des sceaux s'étant permis des assertions au moins hasardées contre les pétitions relatives aux bannis, je vous prie de vouloir bien insérer la mienne ainsi que ma lettre dans votre plus prochain numéro.

A Messieurs les membres de la chambre des députés.

Messieurs,

Des Français sont exilés, *sans lois, sans jugement*, loin d'une patrie qu'ils ont défendue avec vaillance et servie avec dévouement; l'étranger n'a-t-il pas provoqué ou commandé même l'anathème terrible qui pèse sur leurs têtes? Si les ministres de S. M. se refusent à leur rappel, demandez du moins, Messieurs, que les tribunaux leur soient ouverts, qu'ils soient jugés, mais qu'ils aient pour juges des Français; l'on verra que les exhortations à l'oubli sont sincères; la justice le veut impérieusement, nul ne peut être condamné sans avoir été jugé.

Le Baron SALAÜN de KERTANGUY.

ANNONCES.

Mémoire adressé à la chambre des députés par les courriers et postulants des postes aux lettres, destitués en 1815, pour cause d'opinions politiques.

Le principal objet de ce mémoire, adressé à la chambre des députés par les courriers et postulants des postes aux lettres, est de provoquer une enquête sur l'état de la caisse de retenue, établie en leur faveur, et de leur consentement, sous l'administration de M. Lavalette, et montant, lorsqu'il a été remplacé par M. le comte Ferrand, en 1815, à la somme de deux millions.

Après quelques légères indemnités accordées aux nombreux employés destitués, cette caisse a entièrement disparu.

Tant qu'a duré l'administration de M. Lavalette, les courriers n'ont eu aucune inquiétude sur l'existence et la destination de cette caisse; et leur confiance a été justifiée par une administration toute paternelle.

M. le comte Ferrand jugea à propos de faire un règlement dans lequel il inséra des obligations que les courriers ne s'étaient jamais imposées, et qui devaient au moins avoir leur assentiment. A son exemple, M. le comte Beaugnot fit un nouveau règlement; M. le marquis d'Herbouville, pair de France, marcha sur les traces de ses devanciers; si bien, qu'à force de règlements la caisse a disparu. Le dernier de ces directeurs avait besoin cependant plus que tout autre d'une caisse de pensions; car, dans son système d'épurations, il a tout destitué, jusqu'aux courriers des plus petits embranchements.

Constitutions de la Nation Française, avec un essai de traité historique et politique sur la charte et un recueil de pièces corrélatives. Par M. le comte Lanjuinais, pair de France, commandeur de la légion d'honneur, membre de l'Institut de France, etc. Deux volumes in-8°. Paris, à la librairie constitutionnelle de Baudouin frères, rue de Vaugirard, n° 56.

Plus on lit les ouvrages de M. le comte Lanjuinais, moins on s'étonne de l'intérêt que lui portent les amis de la liberté, et de la haine que lui ont vouée les partisans de l'anarchie et du despotisme. Les uns n'ont pas eu de défenseur plus intrépide, les autres d'adversaire plus redoutable. La dialectique est dans ses mains une arme à laquelle on ne peut résister; c'est la massue d'Hercule; partout où elle frappe elle renverse, elle terrasse, elle abat: elle renverse les barrières derrière lesquelles se retranche le despotisme, elle terrasse les ennemis de l'ordre et d'une sage liberté, elle abat l'orgueil des champions du pouvoir arbitraire, sous quelque masque qu'ils se présentent. Les constitutions sont précédées d'un essai historique et politique, divisé en quatre livres: le premier est principalement historique; le second expose les droits civils et individuels garantis par la charte; le troisième les droits politiques des Français et de la nation; et le quatrième les imperfections de la charte et les moyens d'y remédier d'une manière légale.

M. le comte Lanjuinais reconnaît trois sortes de gouvernements. « Au commencement de la civilisation, dit-il, c'est tantôt la monarchie pure et tantôt la vraie démocratie: ces deux sont établies; elles ne durent guère l'une et l'autre que dans l'enfance de l'état social, elles ne recommencent qu'après une marche rétrograde. »

« La raison, l'expérience, les lumières, la richesse et le courage, changent les gouvernements purs en gouvernements mixtes: ceux-ci constituent d'ordinaire le second degré de civilisation; alors cesse la réunion des pouvoirs politiques dans la même personne, ou dans le même corps. Le pouvoir exécutif est séparé du pouvoir législatif, et celui-ci se partage en plusieurs branches. »

« En troisième ordre, selon la marche ordinaire de

l'esprit humain, sont venus les gouvernements représentatifs, et à leur suite, dans les derniers temps, les gouvernements représentatifs et constitutionnels. »

« Le gouvernement est représentatif lorsqu'il est composé, en partie ou en entier, d'élus ou de députés temporaires, choisis librement par la nation et renouvelés périodiquement. Alors on a de tous les gouvernements connus celui qui est au-dehors le plus indépendant, et au dedans le plus juste. Mais si, par violence ou artifice, la loi constitutionnelle est habituellement violée ou éludée, c'est le faux gouvernement représentatif, plus coûteux, plus ruineux, plus oppressif que la plupart des gouvernements sans représentation nationale; en un mot, le pire de tous, *optimi corruptio pessima.* »

« Il est de la nature des vrais gouvernements représentatifs et des gouvernements constitutionnels, qu'ils tiennent en vigueur la liberté de la presse et les jugements criminels par jurés véritables. Ainsi l'opinion publique devient le plus grand ressort de l'état; la publicité prévient les abus; l'ignorance fait place aux lumières; le fanatisme à la religion; les intérêts de caste et de corporation à l'intérêt et aux droits de tous; ainsi, les privilèges s'éteignent et la nation devient presque homogène. La raison est plus cultivée; la frivolité, la mode, la licence, ne tiennent plus lieu de mérite; les bonnes mœurs sont respectées; une véritable responsabilité des ministres garantit l'inviolabilité des monarches et la stabilité des institutions; le trésor public est mieux rempli, et les représentants peuvent modérer les dépenses en réglant le budget, et, selon les temps et les besoins, limiter les sacrifices communs; la liberté, la sûreté, la propriété mobilière, foncière, industrielle, sont mieux garanties. »

« Tels sont les heureux effets du gouvernement représentatif et constitutionnel, pourvu toujours, qu'il soit véritable, c'est-à-dire, pourvu que la constitution soit conforme au but social, et fidèlement, franchement exécutée; pourvu surtout que les députés soient élus sans intrigue ministérielle, et presque tous hors de la classe des agents révocables par les ministres: c'est à ces conditions que ce gouvernement sera le plus puissant au dehors, et au dedans le plus heureux. »

L'auteur recherche ensuite si la France avait une cons-

titution avant 1789. « La prétendue constitution de treize ou quatorze siècles, dit-il, n'est qu'une hypothèse des plus chimériques. Il est démontré par l'histoire, qu'avant 1789, il n'y a jamais eu en France rien de fixe dans le gouvernement qu'une instabilité perpétuelle, universelle, presque pas un de nos rois n'a régné comme ses prédécesseurs ou comme ses successeurs. Les circonstances, leur caractère, celui de leurs entours, ont fait leurs destinées politiques et changé sans cesse leurs rapports avec les classes, les ordres, les corporations et les individus. »

« Le trône, sous les deux premières races, était électif et sujet à déchéance par décision des comtes et des ducs. A côté des rois, et réellement au-dessus d'eux, on voyait dominer des maires du palais, espèces de ministres, élus maires, destitués et quelquefois nommés rois dans les assemblées des grands. Ce fut ainsi que Pepin le Bref et ses enfants remplacèrent la race de Clovis, en faisant déposer, raser, et enfermer dans un monastère le roi Childéric. »

« Assez long-temps les comtes et les ducs ne furent que des magistrats élus à temps, comme les maires du palais, et destituables comme le roi et le maire du palais. Ainsi rien n'est plus vrai que ce mot d'une Française, non moins illustre par la gloire de son père que par son propre génie, ses rares talents, son généreux patriotisme : *« C'est la liberté qui est ancienne, et le despotisme qui est moderne. »*

« Les derniers rois de la seconde race avaient laissé en oubli les assemblées nationales qui seules auraient pu les soutenir, les empêcher de tomber du côté vers lequel ils penchaient, abandonnés en entier à leur maire, à leurs courtisans, à leurs officiers domestiques, et ce fut ainsi qu'ils perdirent la couronne. La seconde dynastie fut renversée et remplacée par le possesseur du principal fief relevant du trône, par le détenteur des plus riches biens nationaux, enlevés aux plus opulentes abbayes du royaume. Ce fut de la possession de l'abbaye Saint-Martin de Tours et de la *chape* révérée de cet ancien prélat, que Hugues le Grand tira son nom de *Capet*, *Cappatus*, depuis écrit et prononcé *Capetus*. »

La suite au prochain numéro.

De l'arbitraire dans ses rapports avec nos institutions, ou la police, les prisons, le jury. les lois pénales et la peine de mort en France. Par M. Bail, ancien inspecteur aux revues. Paris, chez Corréard, libraire, Palais-Royal, galeries de bois, n° 258.

L'idée dominante de cet écrit est de prouver, par des raisonnements et des faits, que malgré l'établissement du système représentatif, malgré la charte, malgré toutes les lois conservatrices de la liberté publique, nous ne nous sommes jamais enfoncés plus avant dans le champ de l'arbitraire; et le but de l'auteur est de rechercher les moyens qui peuvent nous en préserver à l'avenir. Des vues éminemment philanthropiques, un grand amour de la justice, un style qui ne manque ni de force, ni d'élégance, distinguent le talent de M. Bail. « Nous avons, Dieu merci, assez de lois, dit-il quelque part; on trouve partout, sur le papier, des dispositions conservatrices de la sûreté individuelle et générale : la justice est dans les formes, l'innocence dans l'application : rien de mieux que ce qui a été ordonné, rien de pire que ce qui est. »

« L'habitude du pouvoir absolu nous a fait perdre jusqu'aux traditions du régime constitutionnel, et nous ne savons pas user de nos droits. La France est un des pays où la législation est la plus riche en dispositions sur la responsabilité des agents du pouvoir, et l'on ne s'en douterait guère, à voir comment s'y passent toutes choses. Il est vrai qu'en songeant aux dégoûts qui attendent un pauvre diable qui aurait l'audace de se plaindre d'un abus d'autorité, en voyant l'appui que se prêtent mutuellement les agents du pouvoir, on ne s'étonne plus qu'il ne se plaigne pas. »

L'auteur regrette beaucoup que l'assemblée nationale n'ait pas supprimé la peine de mort. Elle proscrivit des usages féroces et des dispositions barbares, mais elle ne les proscrivit pas tous. Cette assemblée, qui fut tout à tour sublime et faible, comme les héros d'Homère, recula devant la proposition d'abolir la plus effroyable et la plus inconséquence des peines.

Dans un moment où les Français dirigent toutes leurs pensées vers la charte, il importe de méditer de telles

questions. Il faut se hâter de lier le présent à l'avenir en créant des institutions qui soient en harmonie avec le régime représentatif et qui laissent une trace profonde dans nos mœurs. Cette théorie de régler les mœurs par les institutions fut celle des peuples célèbres de l'antiquité. Il n'y a plus aujourd'hui de milieu pour ceux qui gouvernent et pour ceux qui obéissent : il faut se prononcer entre l'ignorance et les lumières, entre la barbarie et la civilisation, entre l'esclavage et la liberté. Hommes du dix-neuvième siècle, voire choix ne saurait être douteux !

~~~~~

*Le Campo Santo, ou les Effets de la calomnie.* Nouvelle historique par l'homme Saint Alphonse, dédiée à M. Benjamin Constant. Quatre volumes in-12. Prix 9 francs. A la librairie constitutionnelle de Brissot Thivars, rue neuve des Petits-Pères, n° 3.

Tuyant des ennemis puissants et sa patrie, livrée par une noblesse ambitieuse aux cohortes de l'étranger, un jeune Florentin, le chevalier Rinaldo, est jeté par la tempête sur les côtes de Toscane, à quelques milles de Pise. Là s'était retiré depuis plusieurs années, le comte Giano de la Bella, seigneur florentin, victime lui-même de l'injustice de ses concitoyens. L'habitation du comte était ouverte aux proscriptions de tous les partis : Rinaldo y trouve un asile et des secours. L'amitié et l'amour se réunissent pour lui faire oublier ses peines ; le comte, non content d'embrasser sa défense, lui accorde la main de sa fille ; les fêtes de l'hyménée se préparent, on élève l'autel, on tresse les guirlandes, tout dans le château présente l'image de la joie et du bonheur. Soudain la scène change, les larmes et le désespoir remplacent les chants d'allégresse, le comte est tombé sous les coups d'un meurtre. Rinaldo accusé d'être son assassin est traîné dans les prisons de Pise, et le tableau d'une hideuse prison succède aux riantes descriptions des sites pittoresques de la Toscane.

Puisque l'auteur voulait faire une peinture fidèle des maux que le fanatisme et l'esprit de parti mènent à leur suite, c'était dans la prison de Pise qu'il devait terminer

sa narration. Il est rare que la calomnie laisse échapper ses victimes ; elle les poursuit jusque sur l'échafaud, jusque sous l'humble pierre qui couvre leurs froides reliques ; mais M. Saint-Alphonse écrivait un roman, il écrivait pour des dames, et il n'a pas cru devoir donner à son drame un dénouement aussi triste. C'est au livre même que nous reverrons le lecteur, pour connaître les moyens à l'aide desquels il fait triompher l'innocence de son héros ; il nous suffira de dire que ces moyens sont essentiellement liés au sujet.

Un style élégant et souvent plein de force, des scènes d'un effet dramatique, des événements qui, quoique pris dans le treizième siècle, ont une conformité remarquable avec ce qui s'est passé dans des temps bien rapprochés de nous, et surtout à rec le procès du malheureux Wilfrid-Regnault ; tels sont les titres qui ont assuré à cet ouvrage le succès dont il jouit.

~~~~~

Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue ; par le lieutenant-général baron Pamphile de Lacroix. Paris, 2 vol. in-8°, chez Pillet, rue Christine, n° 5.

Le succès qu'obtient cet ouvrage, auquel nous avons déjà consacré un premier article, nous fait un devoir d'en entretenir encore une fois nos lecteurs. Le premier volume contient le récit des événements qui se sont passés à Saint-Domingue depuis les premiers jours de la révolution, jusqu'au moment où Toussaint-Louverture usurpa le pouvoir suprême ; le second renferme l'histoire de la malheureuse expédition du général Leclerc, dont l'issue a été la perte irréparable de cette intéressante colonie, et a coûté à la France une armée de plus de trente mille hommes. On aime à connaître les moindres particularités de la vie d'un homme tel que Toussaint-Louverture, et nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt le récit de quelques traits qui peuvent donner une juste idée du caractère de cet homme célèbre.

Toussaint-Louverture venait de faire fusiller le général

Moyse, son neveu, comme coupable de négligence dans l'exercice de ses fonctions. Il voulait, par le sacrifice d'un de ses proches, prouver à la France jusqu'où pouvait aller son inflexibilité; et pour montrer en même temps jusqu'où pouvait s'étendre la volonté de sa puissance sur la résignation des noirs, il en fit à dessein des essais solennels sur plusieurs points, afin d'en répandre la publicité. Il réunit sur la place d'armes du Cap, du Fort-Dauphin et du Limbé, la population entière et les troupes qui y tenaient garnison; sur la mine et sur des réponses équivoques, il ordonnait individuellement à des noirs d'aller se faire fusiller. Les victimes qu'il désignait ne murmuraient pas; elles joignaient les mains, baissaient la tête, s'inclinaient humblement devant lui, et allaient, soumises et respectueuses, recevoir la mort. Un homme dont la puissance morale en était venue à ce point, commandait plus de ménagemens qu'on n'avait su en garder en France sur son compte.

« La susceptibilité de Toussaint-Louverture avait grand comme son pouvoir. Pour prouver combien il le croyait grand, il avait affecté plusieurs fois de passer à ses secrétaires les paquets ministériels qu'il recevait, en leur disant : *Ça n'en vaut pas la peine; lisez ça, vous autres.* Dans un de ses cercles au Port-au-Prince, en reconnaissant sur une lettre qu'on lui apportait le timbre du ministère de la marine, il l'avait rejetée sans la lire, en disant sardoniquement à ses voisins : *Continuez, ce n'est rien... ministre... valet....* Ces paroles, entrecoupées par la colère, annonçaient assez ce qui se passait dans son âme : elle était livrée à toutes les agitations, depuis qu'il avait appris la signature à Londres des préliminaires de paix entre la république française et l'Angleterre.

Il faut lire dans l'ouvrage même le récit de l'arrestation et de la déportation de Toussaint-Louverture, celui de la mort du capitaine-général Leclerc, perte vivement sentie par l'armée, et qui amena par la suite l'évacuation du Cap, et l'abandon de la colonie. L'auteur donne quelques détails sur les événemens qui ont suivi notre évacuation, et sur les hommes qui se sont mis à la tête des affaires, et qui tiennent aujourd'hui les rênes des deux gouvernemens de Saint-Domingue. Nous regrettons que M. Pamphile de Lacroix n'ait pas fait précéder son ouvrage d'un essai his-

torique sur la découverte de cette île, et sur son administration, jusqu'à l'époque de la révolution; mais c'est une omission qu'il pourra réparer dans une édition prochaine.

Du passé, du présent et de l'avenir, par rapport aux circonstances actuelles; par J. Lavand. Paris, chez Corréard, libraire, Palais-Royal, galeries de bois, n° 258.

L'auteur de cet opuscule s'est proposé de démontrer que la loi des élections peut seule assurer le maintien des institutions libérales et la stabilité du gouvernement représentatif. Ce n'est pas toutefois qu'il se dissimule les imperfections de cette loi, qu'il trouve defectueuse sous plus d'un rapport : 1° elle n'appelle point assez de citoyens à exercer le droit d'élire les députés; 2° elle leur présente de toute part des individus qui déjà ont reçu un premier degré d'élection du pouvoir, et qui, par une infinité de motifs, exercent directement ou indirectement sur les électeurs plus ou moins d'influence, par rapport à eux et par rapport à ceux qui peuvent leur être désignés par le gouvernement. Mais telle qu'elle est, elle suffit encore pour obtenir d'honnêtes résultats, si l'on bannit des assemblées électorales la corruption, l'intrigue, la fraude, les menaces et les calomnies. Les électeurs sont pris dans la masse du peuple; ils se trouvent en général appartenir à la classe moyenne; ils souffrent des privations de la classe la plus inférieure; ils souffrent de l'insolent orgueil, de la mauvaise foi et des prétentions ridicules de la plupart des hommes monarchiques; ils doivent donc, pour leur propre intérêt, et pour l'intérêt de ceux qui sont moins riches qu'eux, choisir des hommes qui puissent paralyser ou réduire au néant les prétentions des hommes à privilèges et à prérogatives, de ces hommes qui ont si long-temps fait peser sur nous leur odieuse tyrannie, et que nous voyons encore renouer leurs complots, et reprendre leur conjuration contre le peuple. Mais les électeurs n'oublieront pas que, grâce à ces mêmes hommes qui ont violé les lois, les sermens et les promesses les plus solennelles, la France

s'est vue en proie à la calomnie, aux dénégations, à l'exil, à la proscription, à l'échafaud et aux assassinaux !

L'Anti-charlatan, ou traitement raisonné de la *syphilis*, d'après l'état actuel de la science, etc. ; par J. C. Bésuchet, 1 vol. in-12, prix 2 fr. 50 c. Paris, chez Mongie, boulevard Poissonnière ; Gabon, place de l'École de Médecine ; et Latour, au Palais-Royal.

L'auteur, déjà connu par sa *Petite médecine domestique*, justement estimée et recherchée des habitants des campagnes, s'est consacré dans ce nouvel ouvrage au soulagement des personnes affectées de la syphilis, et qui, trop souvent, sont victimes des *empyriques* qui déshonorent l'art de guérir. Aucun traité de ce genre n'offre autant de clarté et de simplicité ; et cette production ne peut manquer de faire honneur à M. Bésuchet, qui a traité son sujet en habile praticien, et en ami de l'humanité.

TABLE GÉNÉRALE

des Matières contenues dans le 8^e Volume.

	Pages.
EXTERIEUR. — Documents historiques sur les affaires d'Espagne	5
Nouveaux éclaircissements sur les rapports extérieurs et sur la situation intérieure de la république de Buenos Ayres	14
INTERIEUR. — Réponse à M. Delesert, sur son apologie des Suisses, par un officier-général français.	20
Organisation des Vétérans. Exécution de la loi de 1816 sur le recrutement de l'armée	24
Finances. Emprunt de 100 millions effectué en 1815.	28
Directions générales, par M. de Salverte, ancien administrateur de la régie de l'enregistrement et des domaines.	31
Extrait de l'appel à la loyauté publique, par la loyauté délaissée	36
Matières religieuses. — Prix courant des marchandises vendues par les missionnaires.	38
Miracle arrivé dans la commune d'Echauffour, département de l'Orne	40
Paris, le 7 Juin 1819.	42
Mémoire présenté aux chambres des pairs et des députés, par Corréard, l'un des naufragés de la <i>Méduse</i>	49
A nosseigneurs les pairs de France, et à messieurs les députés au corps législatif.	58
Annances	61
EXTERIEUR. — Restitution de deux millions deux cent mille	8

	Pages
francs aux Anglais	69
Sur les sociétés secrètes en Allemagne	72
Vente d'hommes	77
INTERIEUR. — Requête à M. le garde des sceaux, tendante à décliner la juridiction du conseil d'état, contre M. le vicomte Donatien, et ses complices, accusés d'assassinat	79
Instructions confidentielles d'un préfet de 1816	89
Budget de la guerre	91
Domaines nationaux. — Affaire du sieur Garnier de Loisy contre l'administration des domaines	97
Paris, le 19 juin	103
Meurtre commis sur la personne de M. Caër	113
Statistique de la Chambre des Députés, session de 1818	118
Annales	132
EXTERIEUR. — Quatrième lettre sur la situation morale et politique de l'Italie	133
Lettre de S. M. le Roi de Danemark à S. M. le Roi de Suède	141
Réponse du Roi de Suède	142
Lettre adressée par l'Empereur de Russie au Prince-Royal de Suède	143
Réponse du Prince Royal	144
INTERIEUR. — Lettre adressée au Roi, en 1815, par le maréchal Mouton	146
Considérations sur l'arrêt de la cour royale, qui met en accusation M. de Montarlot	154
Plaidoyer de M. Loyseau	155
Mémoire adressé aux deux Chambres par monsieur Boutay, ancien colonel	162
Matières Religieuses. — Extrait de la lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Bayonne au clergé et aux fidèles de son diocèse	168
Ma profession de foi	179

	Pages
Commentaire du précepte : Père et mère honoras, afin que tu vives longuement	172
De la maintien des lois d'exception	174
Paris, le 29 juin 1819	180
Lettre de M. le marquis de Fontanes	188
Annales	192
Errets pour le 1 ^{er} cahier de 8 ^e volume	194
Liste des souscripteurs pour le payement de l'amende prononcée contre MM. Fabvier et Sainneville	196
EXTERIEUR. — Troisième Lettre du correspondant de Berlin	197
Opinion d'un Anglais sur la situation de l'Angleterre, depuis la bataille de Waterloo	203
INTERIEUR. — Suris accordé aux colons	212
Guzaux. — Sur l'organisation des Vétérans, en exécution de la loi de 1816, relative au recrutement de l'armée	219
Matières Religieuses. — Exrgmouts d'une lettre pastorale	225
Lettre de plusieurs curés, au vicairé général de Besançon	228
Miracle	229
Lettre adressée aux rédacteurs de la Bibliothèque Historique	231
Ecole de Droit de Paris	240
Paris, le 10 juillet 1819	243
Déclaration de M. Bignon	250
Fonds publics	254
Annales	258
EXTERIEUR. — Lettre de S. M. le roi d'Espagne, à S. M. le roi de Portugal et du Brésil	261
Lettre d'un voyageur en Grèce, sur la cession de Pergé à la Porte-Ottomane	265
INTERIEUR. — Mémoire lu au Conseil, par M. de Narbonne, le 24 février 1792	277
TRAVERS. — Extrait sommaire des plaintes portées contre un	

	Pages
juge de paix de 1815.	286
Examen de la conduite de la Cour royale, à l'égard de M. Bavoux.	292
Cour d'assises du département de la Seine, séance du 14 juillet 1819.	299
Paris, le 21 juillet 1819.	313
Lettre du maréchal Moncey	322
Economies d'un directeur général.	322
EXTÉRIEUR. — V^e LETTRE sur la situation politique et morale de l'Italie	325
Lettre du roi Joachim Murat au colonel Macirone	335
INTÉRIEUR. — Jugement du général Travot.	339
Prétentions de la magistrature.	351
Domaines nationaux.	356
Légion d'honneur.	359
Panthéon français.	365
Paris, le 30 juillet 1819.	367
Lettre d'un grenadier de la garde nationale.	375
Lettre du baron Salain	378
Annonces.	379

